

Ongles artificiels : L'ANSM émet des recommandations

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-08-04 17:53:53 - Vu sur pharmacie.ma

L'agence nationale de sécurité du médicament ANSM vient de publier des recommandations concernant les ongles artificiels. L'agence tire la sonnette d'alarme quelque soit la technique utilisée: résine auto-durcisseuse, gel durcissant sous UV, capsule en matière plastique ou petits bouts de tissus de fibre de verre directement collés sur l'ongle.

Un limage trop agressif fragilise l'ongle qui peut se décoller. Quand l'ongle artificiel est posé au-delà de la limite de l'ongle naturel ou des cuticules, «une inflammation locale, une chute de l'ongle naturel, voire éventuellement des paresthésies au bout des doigts (sensibilité anormale de la peau) peuvent survenir».

Autres désagréments possibles, «des allergies au gel, à la colle ou à la résine» qui se traduisent «par un eczéma autour des ongles (rougeurs avec démangeaisons ou sensations de brûlures) et/ou sur le visage (surtout les paupières) ou par un décollement de l'ongle naturel». Enfin l'agence rappelle les risques d'infection, due le plus souvent à un champignon. Enfin, la dépose de l'ongle doit être faite par un professionnel.

Une dernière mise en garde est adressée tout particulièrement aux adolescentes, aux femmes enceintes ou à celles qui doivent subir une intervention chirurgicale. Si «vous avez moins de seize ans, il vaut mieux attendre la maturité complète de l'ongle», expliquent les spécialistes de l'agence. Dans les deux autres cas, la nécessité de devoir poser à l'extrémité d'un doigt un appareil mesurant l'oxygène du sang dans un cadre hospitalier «n'est pas compatible avec les ongles artificiels».

Une bonne technique doit permettre d'éviter certaines de ces complications, note l'agence qui déconseille néanmoins un port prolongé de faux ongles. Au-delà de 3 ou 4 mois, il faut laisser l'ongle reposer au moins un mois, insiste-t-elle.